



Réunion du 20 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 12 : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR
L'ORGANISATION DES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS
SAISON 2017**

Rapporteur : M. Michel BARBÉ

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq-Orthez, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et les mairies, organise des marchés de producteurs de pays sur son territoire.

Ce sont des marchés de type festif au cours desquels les visiteurs peuvent acheter des assiettes proposées par les producteurs et les déguster sur place.

Afin de poursuivre la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, il est proposé de reconduire les marchés de producteurs de pays en 2017, les :

- 29 juin, place du Béarn à Mourenx,
- 3 août, place d'Armes à Orthez,
- 24 août, place Henri Lacabanne à Monein,
- 8 septembre, place du Palais à Arthez-de-Béarn.

Le label « marché de producteurs de pays » est porté par la chambre d'agriculture. Le respect de la charte « marchés de producteurs de pays » garantit que les produits proposés aux consommateurs proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. Dans ce cadre, la chambre d'agriculture accompagne les collectivités pour l'organisation des marchés, notamment elle :

- diffuse l'information auprès des producteurs,
- centralise les demandes de participation et gère les inscriptions,
- aide à la définition des assiettes de pays qui seront servies sur chaque marché,
- fournit aux exposants de la vaisselle biodégradable à prix coûtant,
- prépare l'opération (plan d'implantation des stands, etc.).

Le coût de la prestation s'élève à 4 600 € HT pour l'organisation des quatre marchés. La chambre d'agriculture et la communauté de communes de Lacq-Orthez prennent chacune à charge 50 % de ce coût, soit 2 300 € HT à la charge de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques portant sur l'organisation des quatre marchés de producteurs de pays à Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn, convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec la chambre d'agriculture pour l'organisation de quatre marchés de producteurs de pays en 2017.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2017